



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL

Yvelines/Hauts-de-Seine

BULLETIN OFFICIEL

N° 1 – décembre 2016

publié le 14 décembre 2017

SOMMAIRE

Numéro d'arrêté Date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
EPI 2016-01 du 17 novembre 2016	Arrêté de délégation de fonction Commission d'appel d'offres	3



ARRETE N° EPI 2016-01
DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-5,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA-01 du 23 mars 2016 relative à l'élection du Président du Conseil d'administration de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92),

ARRETE :

Article premier : Monsieur Guy MULLER représentera le Président du Conseil d'administration de l'EPI 78/92 à la présidence de la Commission d'appel d'offres.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'établissement public interdépartemental Yvelines/hauts-de-Seine.

Vélizy Villacoublay, le **17 NOV. 2016**

Patrick DEVEDJIAN
Président de l'EPI 78/92